

Date de dépôt : 6 mai 2015

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Thomas Bläsi : Quels seront les coûts réels de la transformation du CO de la Seymaz en collège ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 17 avril 2015, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

A son inauguration officielle en 2007, le cycle d'orientation de la Seymaz venait décharger trois établissements avec des effectifs dépassant les 750 élèves, à savoir le Foron, la Gradelle et la Florence.

Démographie galopante oblige, le secondaire II a accueilli 1500 élèves supplémentaires ces quatre dernières années. Pour ces raisons, le Conseil d'Etat a opté pour une réorganisation de l'affectation de bâtiments scolaires, la solution présentée pour permettre une stabilité sur le moyen terme consistant à créer une ECG au centre-ville et à déplacer tous les élèves du bâtiment actuel du collège de Candolle dans le bâtiment du CO de la Seymaz, les élèves de la dernière volée du CO de la Seymaz étant répartis dans les CO environnants.

Pour certains, le jeu de chaises musicales opéré par le DIP manque de vision à long terme. Financièrement parlant, la transformation d'un cycle en collège ou d'un collège en cycle n'est pas neutre, comme l'indique le Conseil d'Etat.

En effet, il ne suffit pas de changer les plaques comportant le nom de l'établissement. Par exemple, les laboratoires de chimie dernier cri du collège de Candolle seront inutilisables pour les élèves de l'ECG et, inversement, le cycle de la Seymaz n'est pas doté de ces laboratoires de chimie dont auront besoin les collégiens. L'estimation précise du coût des travaux, financés dans le cadre du crédit global de renouvellement 2015-

2019 de l'office des bâtiments sur l'enveloppe allouée au DIP, n'est d'ailleurs pas connue. Il y a lieu de craindre que les montants engagés pour ce déménagement peut-être provisoire viennent retarder, suivant leur importance, d'autres projets inclus dans l'enveloppe.

Mes questions sont les suivantes :

- 1. Quels seront les coûts réels de la transformation du cycle d'orientation de la Seymaz en collège ?*
- 2. Pourquoi la solution alternative d'accueillir 60 élèves de l'ECG à la Seymaz dans un projet pilote conservant le cycle d'orientation n'a-t-elle pas été retenue ?*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

1. Quels seront les coûts réels de la transformation du cycle d'orientation de la Seymaz en collège ?

Les programmes des écoles de l'enseignement secondaire I et II sont conçus sur les mêmes principes, aussi bien pour les dimensions des locaux d'enseignement que pour celles des locaux pour le personnel enseignant, administratif ou technique. Ceci permet d'adapter les bâtiments sans intervenir lourdement dans la répartition des locaux et des différentes zones affectées à des activités spécifiques.

La cafétéria ne fera pas l'objet de transformations lourdes, car il n'est pas prévu d'installer une cuisine de production. La bibliothèque ne subira pas non plus de modifications, mais uniquement un changement de contenus pédagogiques. Les ateliers de travaux manuels seront réaffectés à d'autres usages sans démolir les cloisons. Les équipements spécifiques pourront être attribués à d'autres cycles d'orientation pour le renouvellement de leur matériel vétuste.

Les interventions touchant au bâtiment ont été limitées à l'essentiel, c'est-à-dire à la création de salles de sciences, sans préjuger pour autant du bon fonctionnement du futur collège.

Il s'agira de transformer l'intérieur des salles de sciences existantes et de certains ateliers, afin de créer les salles de chimie, biologie et physique, ainsi que les locaux annexes tels que les locaux de préparation. Le choix de l'implantation de ces salles a été opéré de façon à minimiser les impacts au niveau des coûts. Les premières estimations fondées sur l'étude de faisabilité donnent une fourchette comprise entre 3 et 3,5 millions de francs. Une estimation plus précise des coûts sera élaborée par l'office des bâtiments, sur la base du projet définitif validé par le département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP). Ces coûts de transformation seront pris sur l'enveloppe allouée au DIP dans le cadre du crédit de renouvellement 2015-2019.

2. Pourquoi la solution alternative d'accueillir 60 élèves de l'ECG à la Seymaz dans un projet pilote conservant le cycle d'orientation n'a-t-elle pas été retenue ?

Depuis 2012 plusieurs solutions ont été mises en place pour essayer de résoudre la crise des bâtiments de l'enseignement secondaire II, comme par exemple l'extension des horaires, l'augmentation du nombre d'élèves par classe ou encore la création d'écoles multi-sites (ECG Ella-Maillart). Ces solutions demandaient à chaque rentrée d'opérer des changements dans l'organisation de certaines écoles, de leurs grilles horaires et de la répartition des élèves. Ces mesures, limitées dans leur ampleur mais néanmoins nombreuses ont permis d'assurer les dernières rentrées mais pas de résoudre le problème de fond. Par ailleurs, la solution proposée en 2012 d'une mixité entre élèves de différents ordres d'enseignement avait été fortement contestée par le corps enseignant, dont celui de la Seymaz, et avait donné lieu à une pétition¹.

Actuellement, le Conseil d'Etat estime que la situation est telle que la solution alternative évoquée est largement insuffisante. Elle ne permet pas de trouver de la place pour près d'un millier d'élèves.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP

¹ Cf. **P 1835** : Pétition concernant la réquisition des CO de Drize et de la Seymaz par la direction générale du post-obligatoire, 4 juillet 2012.